

# GUIDE 2010 DE LA COLLECTE ET DU TRI SELECTIF

Val de France  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



**Attention, des changements dans la collecte de vos déchets !**

Sarcelles • Villiers-le-Bel • Arnouville-lès-Gonesse • Garges-lès-Gonesse

# EDITORIAL

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les règles de tri et les conditions de collectes des déchets ménagers vont changer. Cette évolution est nécessaire pour mieux répondre aux besoins des habitants, pour faciliter les règles de tri et rendre le traitement des déchets plus efficace. Cela répond à la nécessité d'assurer un meilleur service, de préserver les ressources naturelles et de favoriser notre cadre de vie.

Désormais, une collecte spécifique des déchets verts sera mise en place dans les zones pavillonnaires du territoire. La collecte des papiers se fera dans votre bac prévu pour les déchets recyclables et les colonnes d'apport dans vos quartiers disparaîtront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le ramassage des encombrants se fera sur rendez-vous dans les villes de Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse et Arnouville-lès-Gonesse, l'ancien système étant maintenu à Sarcelles. Bien entendu, vous trouverez toutes les réponses à vos interrogations dans ce guide de tri.

En favorisant le recyclage, le tri sélectif des déchets ménagers permet à chacun de participer à l'économie d'énergie, à la préservation des ressources naturelles, à la diminution des décharges. C'est aussi un moyen de réduire le coût financier du traitement des déchets. L'incinération d'une tonne de déchets non triés coûte 104,20€ contre 4,51€ pour le traitement d'une tonne de déchets triés.

Trier ses déchets est un travail quotidien et contraignant mais nécessaire. De nombreux habitants de notre territoire ont acquis les comportements et les gestes utiles. Mais il est indispensable d'aller plus loin.

La collecte sélective, c'est notre affaire à tous !

**Didier Vaillant**  
Président  
de Val de France

**Michel Aumas**  
Vice-Président chargé  
de la voirie et de la propreté

**Mourad Chikaoui**  
Vice-Président chargé de l'habitat  
et du développement durable

Directeur de publication • Didier Vaillant

• Conception-Réalisation • Diagonales • Tirage • 60 000 exemplaires • Impression • Guillaume Rotatives • Credits photos • Diagonales • Eco-emballages • communauté d'agglomération Val de France : 1, bld Carnot 95400 Villiers-le-Bel • tél. : 01 34 04 17 70 • fax. : 01 34 19 01 99

Internet : [www.agglo-valdefrance.fr](http://www.agglo-valdefrance.fr)

# CE QUI CHANGE

## La collecte du papier

Désormais, je rajoute dans mon bac à couvercle ou à bandeau jaune

**Les prospectus et annuaires**

**Les papiers de bureau**

**Les journaux**

**Les magazines**

Je pense à retirer les films plastiques entourant les journaux et revues.



**LES COLONNES À PAPIER,  
INSTALLÉES DANS VOS QUARTIERS,  
DISPARAÎTRONT PROGRESSIVEMENT  
À PARTIR DU MOIS DE JUILLET.**



## Le ramassage des déchets végétaux



Du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre, Val de France organisera la collecte des déchets végétaux dans les quartiers pavillonnaires.

Elle aura lieu un mercredi sur deux à Arnouville-lès-Gonesse et à Garges-lès-Gonesse, un vendredi sur deux à Villiers-le-Bel et à Sarcelles.

Présentez vos déchets végétaux dans des sacs en papier biodégradable.

Au mois de février, 30 sacs par foyer seront distribués, en porte-à-porte, dans les quartiers pavillonnaires par des agents de la société Véolia.

Les branchages devront être présentés en fagots d'un mètre de longueur maximum.

**Attention : les déchets végétaux mis dans des sacs en plastique ne seront pas collectés.**

**Vous pouvez également déposer vos déchets verts à la déchèterie.**

# LES BOUTEILLES

**JE METS DANS MON BAC A COUVERCLE OU A BA**



**Les bouteilles d'eau, soda,  
jus de fruit, de lait, de soupe,  
de boissons lactées**



**Les bouteilles  
d'huile (bien rincées),  
les cubitainers de vin**

**JE JETTE DANS MA POUBELLE HABITUELLE**



**Les pots de yaourt, de dessert,  
de crème fraîche, les barquettes**



**Les petits emballages en plastique  
ou en polystyrène, plats surgelés**

# PLASTIQUES

Avec  
27  
bouteilles  
plastiques  
on fabrique



un pull  
polaire

## NDEAU JAUNE



Les bouteilles de produits ménagers, lessive, adoucissant, d'hygiène et de beauté



Les films plastiques, les sacs, les jouets en plastique



# LES BOITES MET

JE METS DANS MON BAC A COUVERCLE OU A BA



Les boîtes de conserve,  
les canettes de boisson



Les aérosols  
bien vidés



JE JETTE DANS MA POUBELLE HABITUELLE



Les boîtes de conserve contenant des restes

# TALLIQUES

Avec  
670  
canettes  
recyclées  
on fabrique

un vélo



## NDEAU JAUNE



Les bouteilles de sirop,  
les barquettes en aluminium



Les barquettes sales  
ou contenant des restes



# LES PAPIERS ET

**JE METS DANS MON BAC A COUVERCLE OU A BA**

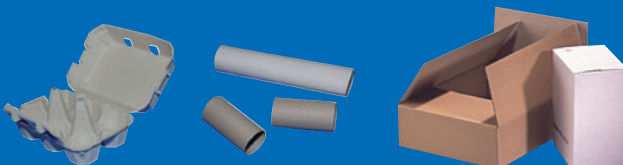


**Les briques de lait,  
de jus de fruits de soupe**



**Les emballages et  
suremballages,  
les paquets de lessive**

**JE JETTE DANS MA POUBELLE HABITUELLE**



**Les boites d'œufs, les rouleaux en carton  
et les gros cartons d'emballage**



**Les enveloppes kraft,  
à fenêtre**

# CARTONS

Avec  
1t  
d'emballages  
alimentaires  
on fabrique

6670 rouleaux  
de papier  
toilette



## NDEAU JAUNE



Les journaux, les magazines,  
les prospectus,  
les feuilles de papier



Les papiers cadeaux,  
salis et les papiers peints



# LES RECIPIENTS EN VERRE

Je jette dans les colonnes à verre installées dans mon quartier

**Les bouteilles,  
pots et bocaux  
en verre**

Je pense à enlever les bouchons,  
capsules et autres attaches  
métalliques



Je jette dans ma poubelle habituelle

la vaisselle, la faïence, la terre  
cuite et le verre cassé



# LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX

J'apporte au camion « planète » mes déchets ménagers spéciaux\*.  
Ces camions stationnent à :

**ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE**

Parking de l'école Anna Fabre,  
le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 16 h à 20 h.



**GARGES-LÈS-GONESSE**

Marché du Vieux Pays,  
le 1<sup>er</sup> jeudi du mois, de 8 h à 12 h.



**SARCELLES**

Marché du Village,  
les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois, de 8 h à 12 h.



**VILLIERS-LE-BEL**

Avenue Pierre Sémard,  
le 3<sup>ème</sup> samedi du mois, de 14 h à 18 h.



\* huile moteur, combustibles, solvants, mercure, néons, ampoules, aérosols, radiographies, médicaments, piles, colles, engrais, pesticides, batteries, acides, peintures, vernis...

# LES DECHETERIES

**Je peux déposer gratuitement dans les déchèteries du Sigidurs, les déchets que je ne jette pas dans ma poubelle habituelle**

## DECHETERIE DE SARCELLES

Rue des cultivateurs, ZAE des Tissonvilliers,  
95200 Sarcelles

Tél : 0 800 735 736

**DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE**

Du lundi au jeudi : 9h à 12h et 14h à 19h

vendredi : 9h à 12h et 14h à 20h

samedi : 9h à 19h

Le dimanche : 9h à 13h

**DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS**

Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h 30

samedi : 9h à 17h 30

dimanche : 9h à 13h

## DECHETERIE DE BOUQUEVAL

### LE PLESSIS-GASSOT

Route d'Ecouen à Bouqueval,

95270 Bouqueval

Tél : 0 800 735 736

## DECHETERIE DE GONESSE

17 rue Gay Lussac,

Zone d'activité La Grande Couture Est,

95500 Gonesse

Tél : 0 800 735 736



**Le verre, le papier, le textile**



**Les déchets contenant des métaux lourds, les pneus sans jante (à partir du 1<sup>er</sup> janvier)**



**Les métaux, le bois, les cartons  
Les gravats, les déchets verts**



**Les déchets de bricolage, de jardinage, de cuisine, liés aux véhicules**



**Les déchets d'équipements électriques et électroménagers**

**Les 3 déchèteries sont fermées le 1<sup>er</sup> mai, le 1<sup>er</sup> novembre, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.**

Lors de votre première visite, munissez-vous d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent et de la carte grise de votre véhicule. Votre badge d'accès vous sera alors remis. Il vous sera demandé à chaque fois que vous viendrez à la déchèterie.

Plus d'informations : sur le site du SIGIDURS : [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr) ou au 0 800 735 736 (appel gratuit depuis un poste fixe)

# COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Mes ordures ménagères sont collectées à :

## ARNOUVILLE-LES-GONESSE

les mercredi et samedi, de 19 h à 24 h.

## GARGES-LES-GONESSE

habitat collectif : les lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 5 h à 12 h.

habitat individuel secteur Est (Carnot, Vieux Pays, Croix Buard, l'Argentière) :

les lundi et jeudi, de 19 h à 24 h.

habitat individuel secteur Ouest (La Lutèce) : les mercredi et samedi, de 19 h à 24 h.

## SARCELLES

habitat collectif : les lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 5 h à 12 h.

habitat individuel : les mardi et vendredi, de 19 h à 24 h.

## VILLIERS-LE-BEL

habitat collectif : les lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 5 h à 12 h.

habitat individuel : les lundi et jeudi, de 19 h à 24 h.

ATTENTION LES COLLECTES DU 1<sup>ER</sup> MAI  
SONT REPORTEES AU 3 MAI

Pour toute information  
sur la collecte et le tri :  
du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30,  
le vendredi de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 16h30



 **N° Vert** **0 800 321 231**

Appel gratuit depuis un poste fixe.